

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
D'UNE MAISON sise sur la Commune de **SAINT LAURENT** (Haute-Savoie),
Lieudit Sonnex, 95 Route des Hésards

MISE A PRIX : 170.000 € (CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS), frais en sus

Fixée au **JEUDI 16 JANVIER 2025 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête du **CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège social est sis PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

DÉSIGNATION DES BIENS : Sur la Commune de **SAINT LAURENT** (Haute-Savoie) 74800, Lieudit Sonnex, 95 Route des Hésards, les biens immobiliers cadastrés **section A n° 1033** (05a 97ca) **et n° 1034** (04a 56ca), soit une contenance totale de 10a 53ca, à savoir *une maison d'une surface habitable totale de 132,28 m²* comprenant : entrée, séjour traversant, cuisine, dégagement vers les chambres, WC, chambre n°1, salle de bain, chaufferie/buanderie, chambre n°2, chambre n°3, chambre n°4, grenier.

OCCUPATION : aux termes du P.V. de description dressé le 25 janvier 2024, il est indiqué que le bien est occupé par le fils des propriétaires avec sa compagne et leur enfant qui a déclaré ne bénéficier d'aucun bail.

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaires de Justice au FAYET, le 25 janvier 2024 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 06 mars 2024 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°24/00418, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES le **VENDREDI 03 JANVIER 2025** de 13 heures à 14 heures.

ENCHÈRES : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

RENSEIGNEMENTS : pour plus de renseignements, s'adresser :
- au Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07) et sur www.briffod-avocats.fr

- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 18 novembre 2024.

SCP BRIFFOD PUTHOD CHAPPAZ